



Audit – Bureau de Paris
16 rue de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 42 99 66 44

www.bakertilly.fr

ASSOCIATION UNION DES ASSOCIATIONS E-GRAINE

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 5 rue de Tauzia
33800 BORDEAUX

SIRET : 820 343 879

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022



ASSOCIATION UNION DES ASSOCIATIONS E-GRAINE

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 5 rue de Tauzia

33800 BORDEAUX

SIRET : 820 343 879

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Aux membres de l'Association UNION DES ASSOCIATIONS E-GRAINE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **UNION DES ASSOCIATIONS E-GRAINE**, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 5 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

Brice ROGIR

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Autres immobilisations corporelles	61 304	56 709	4 594	3 248
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	11 305		11 305	6 305
Total I	72 609	56 709	15 899	9 553
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	177 313	5 956	171 357	69 363
Autres créances	772 279		772 279	141 728
Divers				
Disponibilités	254 761		254 761	93 187
Charges constatées d'avance	82 728		82 728	3 500
Total II	1 287 081	5 956	1 281 125	307 778
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 359 689	62 665	1 297 024	317 331

Bilan

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise	12 000	16 000
Autres fonds propres avec droit de reprise	12 000	16 000
Réserves		
Report à nouveau	41 326	40 477
Excédent ou déficit de l'exercice	36 796	849
Situation nette (sous-total)	90 122	57 326
Total I	90 122	57 326
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Total II		
PROVISIONS		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts	23 763	23 763
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	23 763	23 763
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	163 082	63 303
Dettes fiscales et sociales	23 394	39 641
Autres dettes	71 467	7 883
Produits constatés d'avance	925 195	125 415
Total IV	1 206 901	260 005
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 297 024	317 331

Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	113 603	15,26	61 302	12,45
Ventes de biens et de services	293 447		174 322	
Ventes de prestations services	293 447	39,42	174 322	35,39
Produits de tiers financeurs	372 650		256 929	
Concours publics et subventions d'exploitation	329 626	44,28	241 251	48,98
Ressources liées à la générosité du public	7 774	1,04	15 678	3,18
Contributions financières	35 250	4,74		
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges	4 413	0,59	21 521	4,37
Utilisation des fonds dédiés			86 163	17,49
Autres produits	38	0,01	60 511	12,29
Total I	784 152	105,33	660 748	134,15
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres achats et charges externes	311 704	41,87	219 781	44,62
Aides financières	137 546	18,48	41 385	8,40
Impôts, taxes et versements assimilés	4 440	0,60	5 601	1,14
Salaires et traitements	233 479	31,36	275 945	56,02
Charges sociales	51 380	6,90	69 784	14,17
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	8 237	1,11	47 323	9,61
Autres charges	91	0,01	80	0,02
Total II	746 876	100,33	659 900	133,98
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	37 276	5,01	849	0,17
PRODUITS FINANCIERS				
Total III				
CHARGES FINANCIERES				
Intérêts et charges assililées	137	0,02		
Total IV	137	0,02		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-137	-0,02		
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+)	37 139	4,99	849	0,17
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Total V				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Total VI				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	343	0,05		
Total des produits (I + III + V)	784 152	105,33	660 748	134,15
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII)	747 356	100,39	659 900	133,98
EXCEDENT OU DEFICIT	36 796	4,94	849	0,17
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NAT				
Dons en nature	6 631		5 269	
Prestations en nature	2 320			
Bénévolat	61 029		55 693	
TOTAL	69 980		60 962	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLON				

Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%
Mise à disposition gratuite	6 631		5 269	
Prestations en nature	2 320			
Personnel bénévole	61 029		55 693	
TOTAL	69 980		60 962	

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : UNION DES ASSOCIATIONS EGRAINE

Objet social de l'association :

e-graine est un mouvement associatif citoyen poursuivant un objectif d'Éducation à la Citoyenneté Mondiale qui, au travers des méthodes éducatives (actives) a pour volonté de cultiver l'envie d'agir pour un monde solidaire et responsable chez le plus grand nombre, tout au long de la vie.

L'Union des Associations e-graine est l'association coeur de réseau du mouvement e-graine qui a pour mission de faciliter la réalisation du Projet Associatif notamment par toute action de mutualisation et d'essaimage du modèle associatif, et toute action de soutien aux Associations Locales.

Elle offre également un espace de représentation nationale pour l'ensemble des Associations Locales.

L'Union peut réaliser toute opération connexe ou complémentaire, prendre toute participation et adhérer, s'affilier ou rejoindre toute association, société, ou autre groupement de droit privé ou de droit public, ayant ou non la personnalité morale, français ou non, et pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet et à tout objet similaire ou connexe pouvant favoriser son objet et la réalisation du Projet Associatif.

Nature des activités ou missions sociales réalisées : L'Union des associations e-graine mène des activités de :

- Pilotage national & animation du réseau
- Accompagnement personnalisé des associations locales
- Essaimage
- Pilotage de programmes et projets pédagogiques nationaux
- Formation professionnelle
- Intermédiation service civique

Moyens mis en œuvre : Pour la réalisation de ses missions, l'Union fait principalement appel à des moyens humains et de la sous-traitance auprès d'experts techniques mutualisés pour l'ensemble des associations locales. Elle agit en tant qu'interlocuteur privilégié de bailleurs nationaux et rétrocède une partie des moyens collectés aux associations locales. Elle loue des locaux pour ses activités quotidiennes ou d'animation du réseau pour lesquelles elle engage également des frais de réception.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 1 297 024 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 36 796 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 26/05/2022 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été préparés conformément au règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) – arrêté du 5 décembre 2018 et au règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 de l'autorité des Normes Comptables (ANC) relatif au Plan Comptable Général (PCG).

L'application de la réglementation comptable 2018-06 aux opérations en cours n'a pas modifié les comptes des exercices antérieurs. Ainsi les comptes annuels du dernier exercice clos avant le changement de réglementation comptable ne sont pas affectés par celui-ci. Aussi, ce changement de plan comptable n'a pas eu d'impact significatif sur la présentation des comptes annuels par rapport à l'exercice précédent. Ce dernier est donc présenté selon le nouveau plan comptable.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, - indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Informations relatives au régime fiscal

L'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux sur la partie non lucrative de ses activités.

L'incubation de l'organisme de formation coopératif Savoir Devenir évoqué ci-dessous a entraîné la création d'un secteur lucratif pour les activités de formations et d'accompagnement externes. L'association est soumise aux impôts commerciaux sur la partie lucrative.

Faits caractéristiques de l'exercice

L'Union des associations e-graine a pu diversifier ses ressources en 2022 et obtenir des financements pluriannuels lui permettant de soutenir sa stratégie 2022-2026. Voici les faits les plus marquants de l'année :

- L'incubation de Savoir Devenir, organisme de formation coopératif initié par e-graine, et la prise de participation dans la SCIC cocrée avec une vingtaine d'acteurs de l'innovation sociale ;
- Le renouvellement du soutien financier de l'Agence Française de Développement pour une seconde phase du projet "Cultivons l'engagement - L'éducation à la citoyenneté mondiale au service de la création d'un monde commun" ;
- Le lancement du premier projet européen du programme d'éducation aux migrations « Un Univers Citoyen », « Questions de migrations », soutenu financièrement en partenariat avec l'Agence du Service Civique (financement Erasmus+) ;
- La coordination du projet national « Cultivons l'envie d'agir pour la biodiversité » en grande partie financé par l'Office Française de la Biodiversité ;
- Le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports – direction DJEPVA, a fait évoluer son dispositif du Fonds de Développement de la Vie Associative pour la formation des bénévoles vers un soutien pluriannuels de 3 ans duquel l'Union a pu bénéficier et la même direction apporte également son concours à travers le financement Partenariats JEP ;
- Le mouvement e-graine a pu compter sur le soutien de la Fondation SNCF pour le développement de son nouveau programme pédagogique national dédié à l'engagement des jeunes ;
- Enfin, l'Union a accueilli pour la première fois une personne en mécénat de compétences longue durée (18 mois) grâce à la fondation SNCF.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Conséquences de l'événement Covid-19

Après deux années marquées par les effets de la crise sanitaire du covid-19, le mouvement e-graine a retrouvé son niveau d'activité de 2019 et l'Union a poursuivi le développement de ses activités.

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	12 250			12 250
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	45 427	3 627		49 054
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	57 677	3 627		61 304
- Participations évaluées par mise en équivalence	6 305	5 000		11 305
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	6 305	5 000		11 305
ACTIF IMMOBILISE	63 982	8 627		72 609

Les actifs immobilisés sont de 72,6k€, soit une augmentation de +13%. Cela s'explique principalement par :

- la prise de participation dans la SCIC Savoir Devenir (5k€). Une réflexion sera portée sur la gestion de parts de l'Union dans les organisations spécialisées du mouvement e-graine dans le cadre du chantier sur la gouvernance du mouvement ;

- la hausse des immobilisations corporelles (+3,6k€) correspondant à l'achat de nouveaux ordinateurs pour renouveler le parc informatique vieillissant.

Par ailleurs, l'Union est propriétaire d'un véhicule 9 places acheté en 2019 pour faciliter la mise en place d'opération d'envergure et de l'exposition « Nous d'ailleurs ».

Amortissements des immobilisations

	Augmentation	Diminutions
Au début de l'exercice		A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement		
- Fonds commercial		
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		
Immobilisations incorporelles		
- Terrains		
- Constructions sur sol propre		
- Constructions sur sol d'autrui		
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions		
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		
- Installations générales, agencements aménagements divers		
- Matériel de transport	12 250	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	42 179	2 280
- Emballages récupérables et divers		
Immobilisations corporelles	54 429	2 280
ACTIF IMMOBILISE	54 429	2 280
		56 709

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 032 320 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	177 313	177 313	
Autres	772 279	585 158	187 121
Charges constatées d'avance	82 728	82 728	
Total	1 032 320	845 199	187 121
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Les **actifs circulants** s'expliquent par :

Les créances clients :

- L'échéancier de paiement des subventions d'exploitation et contributions financières pluriannuelles : à titre d'exemple, l'AFD a versé début 2022 à l'Union, 192,7k€ sur une subvention totale de 530k€ ;
- De créances relatives à l'activité courante de l'association :
 - Le délai de paiement des cotisations des associations adhérentes,
 - Le délai de paiement des formations dispensées.

Les charges constatées d'avance correspondent essentiellement à la part des associations locales déjà versées pour le projet « Cultivons l'envie d'agir pour la biodiversité » cofinancé par l'Office Français de la Biodiversité qui sera consommée en 2023 (48,6k€), et à la part des partenaires déjà versées pour le projet « Questions de migrations » cofinancé par Erasmus+ qui sera consommée en 2023 (31,7k€).

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACT. A ETABLIR	52 083
FOUR. AVOIR A RECEVOIR	1 750
ACTIVITE PARTIELLE	199
PRODUITS A RECEVOIR	1 666
Total	55 689

Les **factures à établir** correspondent à :

- Des activités de formation réalisées en fin d'année 2022 et facturé début 2023
- De la refacturation de frais de services mutualisés au bénéfice des associations régionales : loyer, honoraires comptables

Dépréciation des actifs

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières		5 956		5 956
Total		5 956		5 956
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		5 956		
Financières				
Exceptionnelles				

L'association **e-graine Auvergne-Rhône-Alpes** ayant connu des difficultés financières en fin d'année 2022 et ayant mis temporairement en suspens ses activités économiques, l'Union a fait le choix d'inscrire le risque de non-paiement de cette cotisation dans ses comptes.

Charges à payer

	Montant
FOUR. FACTURES NON PARVENUES	60 343
PERSONNEL PROV. CONGES PAYES	5 041
CHARGES SOCIALES / C.PAYES	1 517
ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	111
FORMATION CONTINUE	3 741
CLIENTS AVOIR A ENVOYER	640
Total	71 393

Les **factures non parvenues** se composent principalement de :

- Rétrocessions de subvention établies en début d'année 2023 sur la base des activités réalisées en 2022 ;
- Facture de sous-traitance pour des formations réalisées en fin d'année.

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 206 901 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit				
dont : - à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	23 763			23 763
Emprunts et dettes financières divers (*)	163 082	163 082		
(**) Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales	23 394	23 394		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	71 467	71 467		
Produits constatés d'avance	925 195	925 195		
Total	1 206 901	1 183 138		23 763
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Les **dettes** (1206,7 k€) sont constituées :

- Principalement de produits constatés d'avance (925,2k€) liés à différentes subventions et contributions financières pluriannuelles qui concourront au financement d'actions en 2023 et 2024 ;
- De dettes relatives à l'activité courante de l'association :
 - Des dettes fournisseurs (229,7k€) dû notamment à des factures non parvenues, reçues en début d'année 2022 et au délai de traitement des rétrocessions de subvention relatives aux activités menées au 2^{ème} semestre 2022 ;
 - Des dettes fiscales et sociales (23,1k€) principalement liées à des charges de personnels.
- D'un Prêt Garanti par l'État contracté par l'Union auprès du Crédit Coopératif (23,7k€), pour renforcer sa trésorerie suite aux conséquences de la crise sanitaire du covid-19. Celui-ci sera remboursé à partir de juin 2023 sur 5 ans.

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	925 195		
Total	925 195		

Les produits constatés d'avance (925k€) sont détaillés ci-dessous dans la colonne PCA :

Détail des subventions d'exploitation	Montant total (k€)	Part 2022 (k€)	Part 2022 (%)	PCA*	Commentaires
Agence Française de Développement (01/2022 - 12/2024)	550,0	102,3	18,6%	307,8	Projet "Éducation à la citoyenneté mondiale au service de la création d'un monde commun"
Office Français de la Biodiversité (01/2022 - 09/2024)	100,0	48,3	48,3%	50,3	Projet "Diffusions fermes d'agri pour la biodiversité"
Agence du Service Civique - programme Erasmus (11/2021 - 11/2024) Direction de la Synthèse de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative - Partenariat CEP (01/2022 - 12/2022)	344,1	54,7	15,9%	289,4	Projet de partenariat stratégique européen (KAZ) "Questions de migrations"
Fonds de Développement de la Vie Associative (01/2022 - 12/2024)	31,1	7,1	22,8%	24,0	Formations des bénévoles
Total des subventions d'exploitation	1013,4	290,3	28,6%	723,1	
Détail des contributions financées	Montant total (k€)	Part 2022 (k€)	Part 2022 (%)	PCA*	Commentaires
Fondation du Crédit Coopératif (01/2022 - 12/2024)	60,0	10,0	16,7%	0,0	Recherche-action sur la coopération dans le cadre du programme "Les Univers Coopératif"
Fondation des Nouveaux (à partir de 08/2022)	8,0	0,0	0,0%	0,0	Déploiement du projet "Village de éco-consumateur"
Tik pour la Planète (à partir de 10/2022)	8,2	2,5	30,5%	0,0	Déploiement national du projet "Rallye des métiers de la transition"
Fondation SNCF (04/2022 - 06/2024)	70,0	20,1	28,9%	0,0	Lancement du programme national "Engagement des jeunes"
Fondation Amnesty International France (11/2022 - 01/2024)	46,0	0,0	0,0%	46,0	Mobilisation des kits pédagogiques du projet "Questions de migrations"
Watt for change - Fondation Valérie (08/2022 - 07/2023)	5,0	1,8	36,0%	3,2	Déploiement en Nouvelle-Aquitaine du projet "Rallye des métiers de la transition"
Fonds FRO - Coordination Sud (01/2022 - 05/2023)	30,0	0,0	0,0%	30,0	Financement de la réflexion sur l'évolution de la gouvernance du mouvement agricole
Total des subventions d'exploitation	297,3	35,3	11,9%	203,3	

*PCA = possibilité immédiate d'ajourner

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	82 728		
Total	82 728		

Les **charges constatées d'avance** correspondent essentiellement à la part des associations locales déjà versées pour le projet « Cultivons l'envie d'agir pour la biodiversité » cofinancé par l'Office Français de la Biodiversité qui sera consommée en 2023 (48,6k€), et à la part des partenaires déjà versées pour le projet « Questions de migrations » cofinancé par Erasmus+ qui sera consommée en 2023 (31,7k€).

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Etat		CAF	Autres	Total
	Union européenne	Collectivités territoriales			
Concours publics Subventions d'exploitation Subventions d'équilibre Subventions d'investissement	54 677	235 640		39 309	329 626
					329 626

L'Union a pu bénéficier de **plusieurs subventions annuelles ou essentiellement pluriannuelles importantes** :

Détail des subventions d'exploitation	Montant total (k€)	Part 2022 (k€)	Part 2022 (%)	PCA*	Commentaires
Agence Française de Développement (01/2022 - 12/2024)	530,0	162,2	30,6%	367,8	Projet "L'éducation à la citoyenneté mondiale au service de la création d'un monde commun"
Office Français de la Biodiversité (02/2021-02/2024)	100,0	48,3	48,3%	51,7	Projet "Cultivons l'envie (tagh pour la biodiversité)"
Agence du Service Civique - programme Erasmus+ (11/2021 - 11/2024)	344,1	94,7	27,5%	249,4	Projet de partenariat stratégique européen (KAZ) "Questions de migrations"
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative - Partenariat 3P (01/2022 - 12/2022)	80,0	18,0	22,5%	62,0	Animation du réseau et accompagnement personnalisé des associations régionales
Fonds de Développement de la Vie Associative (04/2022 - 12/2024)	21,3	1,1	5,2%	20,2	Formations des bénévoles
Total des subventions d'exploitation	1013,4	290,3	28,6%	723,1	

*PCA = produits constatés d'avance

- L'Agence Française de Développement (AFD) a renouvelé son soutien pour la phase 2 du projet « Cultivons l'engagement - L'éducation à la citoyenneté mondiale au service de la création d'un monde commun » pour la période de janvier 2022 à décembre 2024. Le montant total de cette subvention est de 530 k€ (+20% vs. phase 1), soit 65% du programme global dont le budget est de 819,9k€. Le programme soutenu a pour finalité de :
 - Développer la mobilisation citoyenne et la formation pour l'éducation à la citoyenneté mondiale (28,1% du budget) ;
 - Soutenir les coopérations internes et externes du mouvement e-graine (33,2%) ;
 - Déployer le programme pédagogique national d'éducation aux migrations « Un Univers Citoyen » (26,9%).

Le budget de ce programme se répartit comme suit : 54% est consacré aux ressources humaines de l'Union, 19% aux associations régionales afin de soutenir le déploiement opérationnel des actions via une rétrocession de subvention, 22% à des charges externes, 5% au frais de fonctionnement. La part consommée en 2022 représente 30,6% de la subvention triennale.

- Le lancement du projet « Questions des migrations » soutenu par l'Agence du Service Civique via le programme européen Erasmus+ à hauteur de 344,1k€, pour la période allant du 01/11/2021 au 01/11/2024. Ce projet s'inscrit dans le programme « Un Univers Citoyen » et a pour objectif le développement de partenariats à l'échelle européenne avec 5 autres organisations - Babele ODV (IT), Hellenic Youth Participation (GR), S.O.S Racismo

Gipuzkoa Asociación (ES), Coconut Luxembourg (LU), e-graine Nouvelle-Aquitaine (FR) - pour la cocréation de 5 kits pédagogiques sur la politique migratoire européenne et la formation des équipes éducatives. La part consommée de la subvention en 2022 représente 15,9% du projet, le développement des kits ayant pris du retard en raison de délai de recrutement et de versement de la subvention.

- Le soutien de l'Office Français de la Biodiversité pour le développement du projet « Cultivons l'envie d'agir pour la biodiversité » accordé pour la période allant du 01/12/2021 au 30/11/2023. Le montant total de cette subvention est de 100k€ soit 77,57% du coût total du projet dont le budget est de 128,9k€. Le projet est co-financé par une dizaine de partenaires des associations locales. Ce projet a pour finalité de soutenir les 8 projets locaux initiés par les 8 associations régionales auprès des populations, principalement les jeunes pour les sensibiliser aux problématiques liées à la biodiversité en les rendant participants de la transition écologique dans leur environnement. La part consommée de la subvention en 2022 représente 48,3%, correspondant à l'avancement des projets déployés.
- Le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA), soutient l'Union à travers deux subventions :
 - 21,3k€ via le Fonds de Développement de la Vie Associative accordé pour la formation des bénévoles du 01/01/2022 au 01/12/2024. Cette évolution vers un financement triennal permet l'évolution d'actions de formation isolées vers un plan de formation des bénévoles ;
 - 18k€ via le Fonds Partenariats JEP soutenant l'animation du réseau et l'accompagnement personnalisé des associations régionales pour l'année 2022.

Les subventions incluent également :

- 33,5k€ d'aides aux postes : l'Union reste soutenu à travers 2 unités de postes FONJEP pour 14,3k€ (sur les postes de Directrice adjointe et Chargée de projets pédagogiques) a perçu l'aide financière exceptionnelle de l'État pour l'embauche d'apprenti-es et de l'aide à l'embauche de jeune de moins de 26 ans (responsable de la communication et mobilisation citoyenne) ;
- 5,7k€ d'aides services civiques pour l'accueil de 8 volontaires en service civique en 2022.

Tableau de suivi des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant au début de l'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant fin de l'exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise					
Réserves :					
Autres réserves		849			
Report à nouveau	40 477				41 326
Résultat de l'exercice	849				36 796
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Subventions d'investissement				4 000	
Provisions réglementées	16 000				12 000
Total	57 326				90 122

Règles de comptabilisation des cotisations

Les cotisations des associations locales adhérentes à l'Union des associations e-graine sont des cotisations sans contrepartie.

Elles sont enregistrées en produit au moment de la signature de la convention bilatérale annuelle qui lie l'Union des associations e-graine à chacune des associations.

Engagements retraite

Le montant des engagements retraite ne sont pas significatifs au regard de l'ancienneté du personnel.

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

L'Europe et le monde traverse de nombreux bouleversements depuis le mois de février 2022 et le déclenchement de la guerre en Ukraine. Les activités de l'Union des associations e-graine ont cependant été peu impactée outre le fait d'apporter d'offrir un accueil différent au programme d'éducation aux migrations « Un Univers Citoyen ».

Nul autre évènement postérieur à la clôture est relevé au moment de la clôture.

Effectif

Effectif moyen du personnel : 13 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	1	1	2	1,5
Employés	2	9	10	5,7
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	3	10	13	7,2

L'effectif moyen sur l'année 2022 était de 13 personnes occupant les fonctions suivantes :

- Délégué national
- Directrice adjointe
- Responsable du développement et de l'animation du réseau
- Responsable du développement RH et de la formation
- Responsable du développement et des partenariats
- Responsable de la communication et mobilisation citoyenne jusqu'au 29 avril 2022
- Chargée de la communication et du plaidoyer à partir du 13 juin 2022
- Chargé de la mobilisation citoyenne et de la collecte à partir du 7 novembre 2022
- Chargée de projets pédagogiques jusqu'au 31 août 2022
- Responsable pédagogie et formation à partir du 1^{er} septembre 2022
- Responsable du programme national « Un Univers Citoyen » jusqu'au 30 septembre 2022
- Responsable des programmes et projets nationaux à partir du 1^{er} octobre 2022
- Chargé de projets « Un Univers Citoyen » à partir du 20 juin 2022
- Chargée de mission « Engagement des jeunes » à partir du 12 octobre 2022

Ont participé aussi à la mise en œuvre des activités au sein de l'équipe permanente de l'Union :

- Assistante administrative et financière (apprentissage tout au long de l'année)
- Assistante de direction (stage de 6 mois de mars à septembre 2022)
- Assistantes à l'animation du réseau et la communication interne (apprentissage jusqu'en septembre 2022 puis à partir d'octobre 2022)
- Assistant-es de communication (apprentissage jusqu'en août 2022 puis stage à partir du 7 novembre 2022)
- Assistant-es des partenariats (stage de juin à septembre 2022 puis à partir du 7 novembre 2022)
- Assistante de projets nationaux (stage de 6 mois de juin à décembre 2022)
- Volontaire en service civique « éducation aux migrations » (à partir du 10 octobre 2022)

Informations sur les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leur avantage en nature

Comme stipulé dans l'article 10 des statuts de l'Union des associations e-graine : « Les fonctions des membres du Conseil d'Administration, ainsi que celles de Président, sont exercées à titre gratuit et bénévole.

Ils peuvent cependant demander remboursement des frais raisonnables et nécessaires occasionnés par leur mandat, sur présentation d'un justificatif.

Un rapport financier présenté chaque année à l'Assemblée Générale détaille pour chaque exercice par bénéficiaire l'ensemble de ces frais pour l'année écoulée, notamment les frais de mission et de déplacement. »

Les frais de mission et déplacement des différents bénévoles dirigeants sont donc présentés ci-dessous :

Remboursement de frais des membres du conseil d'administration	€
Pascal Tristant, Administrateur puis président	377,3
Ondrej Svoboda, Administrateur suppléant	179,3
Audrey Vucher, Administratrice	158,0
Sébastien Fontagneu, Administrateur suppléant puis Vice-président à partir	138,0
Dorivalis Mjares Blanco, Administratrice	46,0
André Amaro	34,9
Montant total	852,6

Contributions volontaires

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois
Ressources		
Bénévolat		
870000 - Bénévolat	61 029	55 683
	61 029	55 693
Prestations en nature		
871000 – Prestations en nature	2 320	
	2 320	
Dons en nature		
875000 – Dons en nature	6 631	5 269
	6 631	5 269
Total	69 980	60 962
Emplois		
Secours en nature		
860000 - Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
861000 – Mise à disposition gratuite de biens et services	6 631	5 269
	6 631	5 269
Prestations		
862000 - Prestations	2 320	
	2 320	
Personnel bénévole		
864000 - Personnel bénévole	61 029	55 693
	61 029	55 693
Total	69 980	60 952

Les contributions volontaires en nature sont valorisées à la fin de chaque mission de bénévolat, à la clôture des prestations en nature ou au moment du dons en nature.

Concernant le **bénévolat**, le ou la bénévole signe une attestation de bénévolat mentionnant le nombre d'heures effectuées pour la mission. Ces contributions sont valorisées à hauteur de 300 € / jour.

Si ces actions de bénévolat résultent d'une action de mécénat de compétences, la valorisation est faite par le partenaire au coût de revient et est ensuite communiquée à l'association pour inscription dans les comptes annuels.

En 2022, l'Union comptabilise 61,0k€ de bénévolat dont 22,5k€ en mécénat de compétences de la part de la fondation SNCF pour l'accueil d'un salarié de la SNCF sur une mission de 18 mois d'accompagnement des associations locales et d'Athoria pour une mission de conseil en communication et marketing. L'Union a pu compter sur l'importante contribution

d'un bénévole pour le nouveau système d'information du mouvement e-graine TERO et sur la centaine d'heures d'un bénévole pour le graphisme du projet éducatif d'e-graine. Merci à eux !

Répartition du bénévolat par mission (valorisation 300€/j)	heures	k€
Développement du système d'information TERO	750	32,1
Mise en forme graphique du projet éducatif	100	4,3
Participation au développement du programme UUC	255	1,1
Comité d'audit	24	10

Répartition du mécénat de compétences	k€
Accompagnement et animation du réseau (4 mois)	77,4
Conseil en communication et marketing (84 heures)	5,0

Par ailleurs, l'Union comptabilise :

- 6,6k€ de **dons en nature** principalement via de l'abandon de frais de la part de bénévoles ;
- 2,3k€ de **prestations en nature** pour la mise à disposition à titre gratuit d'une salle à l'Académie du Climat à Paris pour l'organisation du bouquet pédagogique, séminaire national de 2 jours réunissant l'ensemble des équipes de terrain.